

Ils réclament plus de moyens pour l'enseignement spécialisé

MOBILISATION



Le Grand Conseil se prononcera la semaine prochaine sur l'Accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée. KEYSTONE

Parents et professionnels demandent au canton de s'activer.

Les associations de parents d'enfants en situation de handicap, les syndicats des enseignants et les structures chargées de l'enseignement spécialisé se mobilisent. Ils dénoncent une certaine frilosité cantonale en la matière et appellent les députés à adopter le concordat intercantonal. En Suisse romande, seuls Neuchâtel et le Jura ne l'ont pas encore ratifié.

Plus de 3200 enfants et jeunes de 0 à 20 ans ont des besoins éducatifs particuliers et sont concernées par la pédagogie spécialisée dans le canton de Neuchâtel. Il s'agit non seulement de jeunes en situation de handicap, mais aussi d'enfants éprouvant des difficultés importantes justifiant des mesures d'aide.

Seulement voilà. Les moyens prévus par le canton pour intégrer les enfants en difficulté au sein de l'école sont insuffisants, selon une dizaine d'associations actives dans le domaine. Même son de cloche des syndicats des enseignants. Tous ces organismes ont convié la presse hier pour sensibiliser la population et parce que pour eux le temps presse.

" Il y a 50 ans, les parents d'enfants atteints de handicap devaient se débrouiller seuls, il n'y avait pas de structures pour les accueillir ", a indiqué la secrétaire générale d'Insieme Neuchâtel, Delphine Vaucher, pour rappeler le contexte. Cette mobilisation a débouché sur la création de la fondation Les Perce-Neige en 1967. Depuis, selon Delphine Vaucher, le canton

n'est pas au point. Elle estime qu'" *il est grand temps de sortir de cette phase expérimentale, qui a engendré des situations à la limite de la maltraitance par manque de moyens. Le nombre de bénéficiaires des mesures d'aide a augmenté, il faut que l'enveloppe soit adaptée.*"

Le député POP Daniel Ziegler va plus loin. " *La reconnaissance actuelle et future des enfants et jeunes en situation de handicap souffre de graves manques depuis la reprise du dossier par le canton.* " A ses yeux, le canton " *discrimine les enfants en situation de handicap de ceux fréquentant l'école ordinaire* ", par une politique d'économies financières et " *une assimilation du handicap au périmètre de l'action sociale* ".

Le canton est conscient du problème

Du côté des syndicats, on dénonce un " *bricolage* " et " *un manque de concertation qui entraîne une mauvaise prise en charge* " des jeunes. " *Les enseignants doivent s'adapter tant bien que mal à des enfants autistes ou à haut potentiel* " sans bénéficier d'une formation adéquate. " *Ça entraîne des souffrances, des burn-outs.* " Les syndicats réclament des classes à effectif réduit et du personnel formé pour épauler les profs. Ils estiment par ailleurs que le critère d'intensité doit être pris en compte.

Les acteurs réunis hier demandent au canton d'appliquer le concordat rapidement, dans les six mois après sa ratification, comme le précise son article 14. Ils réclament des moyens supplémentaires, " *il faudrait entre 5 et 8 millions supplémentaires, car les moyens sont déjà insuffisants actuellement* ", calcule Daniel Marthe, directeur de l'école spécialisée au sein des Perce-Neige.

Contacté hier, le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi s'inscrit en faux par rapport à ces critiques, même s'il admet que la pédagogie a besoin de moyens supplémentaires. Il précise les mesures prévues par le canton (lire ci-dessous).

RAPPEL DES FAITS

Gérée jusqu'en 2008 par l'assurance-invalidité, la pédagogie spécialisée incombe aux cantons depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière. Pour respecter les obligations légales fédérales sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera la semaine prochaine sur l'Accord intercantonal en matière de pédagogie spécialisée.

Par DELPHINE WILLEMIN